

Environnement et intégration en centre-ville

La Bibliothèque universitaire de droit et sciences économiques de Limoges

L'université de Limoges est une université jeune, créée en 1968, après avoir été une antenne de l'université de Poitiers. Ceci n'a pas empêché son éclatement sur différents sites, bien au contraire, puisque nous étions alors dans le plein essor des campus universitaires.

Jean-Pierre Jacquet

Service commun
de la documentation de Limoges
jean-pierre.jacquet@unilim.fr

Marie-France Palestro

Service commun
de la documentation de Limoges
marie-france.palestro@unilim.fr

Lors de sa création, l'université de Limoges était composée d'un collège scientifique universitaire (CSU), d'un collège littéraire universitaire (CLU), d'une école de droit et d'une école de médecine. Même s'ils n'étaient pas à proprement parler en centre-ville, le CSU et le CLU étaient regroupés sur un terrain appartenant à la municipalité de Limoges, à l'intérieur de ce qui deviendra le boulevard périphérique. Quant aux écoles de droit et de médecine, elles étaient situées en plein centre-ville.

Du centre-ville au centre-ville en passant par le campus

Très rapidement, l'évolution du nombre d'étudiants a amené l'université à envisager la création de nouveaux bâtiments, et c'est ainsi qu'en 1975, la faculté de lettres et sciences humaines a emménagé sur le campus de Vanteaux, où elle était rejointe, en 1976, par le premier cycle de droit et les sciences économiques. C'est en 1977 que les facultés de médecine et de pharmacie se sont installées à

proximité du centre hospitalier régional universitaire Dupuytren, non loin du campus de Vanteaux.

La bibliothèque universitaire disposait alors de trois sections : sciences, médecine et pharmacie, et droit et lettres, l'administration étant abritée dans les locaux de la BU droit et lettres.

L'histoire de la BU de droit et de sciences économiques est assez complexe, à l'image de celle de la faculté. L'école de droit est la plus ancienne institution universitaire de Limoges. Installée en plein centre-ville, elle a occupé les locaux du Présidial, ancien Palais de justice de Limoges, propriété de la ville de Limoges, et ce jusqu'à nos jours, puisque la faculté de droit et sciences économiques y est encore, malgré la construction de ses nouveaux locaux.

Une bibliothèque importante, dite bibliothèque du Présidial, y a toujours été intégrée.

Lors de la création de la BU de droit, au début des années 1970, suite à la naissance de l'université, un premier conservateur a été nommé, mais il a dû constituer ses collections à côté de celles de la bibliothèque du

Après avoir dirigé la BDP de la Haute-Vienne, **Jean-Pierre Jacquet** est directeur du SCD de Limoges. Il a collaboré aux actes du colloque De l'illettrisme aux pratiques culturelles (BDP 87, 2000) et au catalogue de l'exposition Bibliothèques en Haute-Vienne : 40 ans de lecture en milieu rural (Conseil général de la Haute-Vienne, 1994). Il est coauteur de l'article « Informatisation des bibliothèques d'un réseau d'une BDP : l'exemple de la Haute-Vienne » (Transversales, 1996).

Titulaire d'une maîtrise en sciences de l'éducation, **Marie-France Palestro** est adjointe au chef de la section de droit de la BU de Limoges et responsable de l'option Médiathèque du DEUST Métiers de la culture proposé par l'université de Limoges. Elle a exercé précédemment à la BDP de la Haute-Vienne et au CTHS. Elle est le coauteur de l'article « Informatisation des bibliothèques d'un réseau d'une BDP : l'exemple de la Haute-Vienne » (Transversales, 1996).

Présidial, qui continuent à se développer encore aujourd'hui. Les magasins étaient installés dans les anciennes cellules des prisonniers, dont un certain nombre a été réservé à la BU.

Lors du transfert des collections sur le site de Vanteaux en 1976, ce ne sont que les collections propres à la BU qui ont suivi. La faculté de droit et de sciences économiques aurait dû venir intégralement sur le site de Vanteaux, mais le doyen de l'époque et les enseignants refusèrent de quitter le Présidial, site prestigieux et chargé d'histoire pour les juristes. La faculté se retrouva donc coupée en deux : à Vanteaux le premier cycle de droit et l'ensemble des sciences économiques, en centre-ville les 2^e et 3^e cycles de droit.

Vingt-cinq ans plus tard, le même scénario se reproduit, mais en sens inverse avec, malgré le retour en centre-ville des enseignements situés à Vanteaux, la conservation de cette scission géographique entre les cycles.

Pourtant, ce ne sont pas les réflexions qui ont manqué pour essayer de regrouper l'ensemble de la faculté de droit et de sciences économiques sur un même site en centre-ville. En effet, le Présidial possède un autre bâtiment : Turgot, à une centaine de mètres, les deux bâtiments étant séparés par une école primaire et une rue. Le souhait des juristes aurait été que la municipalité de Limoges mette

cette école à disposition de la faculté de droit, mais c'était sans compter sur les parents d'élèves de ce quartier qui s'y opposèrent.

Au début des années 1990, un projet de restructuration des bâtiments vétustes de Turgot, mené par Massimiliano Fuksas, aurait peut-être pu permettre un regroupement, mais des problèmes de sécurité l'obligèrent à revoir son projet à la baisse.

Dès 1992, dans le cadre du 2^e CPER (contrat de plan État-Région), et avec la réalisation de la Zone d'aménagement concerté de l'Hôtel de ville sur le site de l'ancien Hôtel-Dieu, fut lancé le projet de création d'une faculté de droit et de sciences économiques et de la BU. C'est au même

nients, liés à la particularité des publics, aux fonds (très spécialisés pour la BU), aux horaires d'ouverture (plus larges pour la BU) et, enfin, à l'exercice des pouvoirs de police au sein d'un établissement mixte, entraînent l'abandon de ce projet.

La Bibliothèque francophone multimédia (BFM) fut mise en service en 1998, et la BU en 2002. Elles se tournent le dos, et, de plus, la BU est intégrée totalement au sein de la faculté dont elle est devenue le noyau. Ceci n'empêche pas les deux établissements d'avoir d'excellentes relations et de mener actuellement, dans le cadre d'un projet européen porté par la région, une étude pour la réalisation d'un portail d'accès unique à

moment que la municipalité lançait le projet de construction de la bibliothèque municipale sur le même site. Tout de suite vint à l'esprit des responsables institutionnels que la BM et la BU pouvaient très bien cohabiter, et que l'on pourrait ainsi réduire les coûts de construction et de fonctionnement de chacune d'entre elles. L'étude fut confiée au cabinet ABCD, avec, pour idée principale, l'intégration totale de la BU au sein de la BM. Mais très rapidement les inconvé-

leurs deux catalogues, *via* une passerelle Z39.50, portail qui pourrait ensuite être ouvert aux autres organismes documentaires de la région.

Les enjeux du retour en centre-ville

La construction de la BU de droit et sciences économiques est le résultat de la rencontre d'une volonté locale et d'une politique de développement menée sur le plan national.

La revitalisation du centre-ville, notamment par le retour d'une population jeune et du regroupement de différents services de l'université et des composantes, est appréciée, même si des craintes se sont exprimées en ce qui concerne les difficultés de stationnement. Cette revitalisation a commencé quatre ans auparavant, avec l'ouverture de la Bibliothèque francophone multimédia. Ce qui est souligné avec l'ouverture de la faculté et de la bibliothèque de droit et de sciences économiques, c'est l'arrivée d'une population jeune, dans ce quartier, qui, à travers l'histoire, n'a jamais connu ce type de population.

Visibilité dans la ville

Après un an de fonctionnement, la question sur les effets du retour de la bibliothèque universitaire peut être posée, nous pouvons également nous interroger sur la visibilité de la BU dans la ville et les modifications d'usage. L'entrée de la bibliothèque universitaire se fait par le hall de la faculté, aussi l'intégration de la bibliothèque dans la faculté ne permet pas l'ouverture directe sur la ville et ne la rend pas lisible dans la ville. Elle n'est pas visiblement publique. Elle reste et demeure une bibliothèque de la communauté universitaire, une section d'un SCD, délocalisée en centre-ville après avoir vécu vingt ans sur un campus.

La diversification et le développement des services de la bibliothèque ne sont pas directement liés au retour en centre-ville, mais davantage à la mise en place d'une nouvelle structure qui est un moment privilégié de réflexion sur la mise en œuvre de nouvelles propositions d'offre documentaire. L'ouverture de la bibliothèque sur la ville est sans doute plus une préoccupation du professionnel que de l'institutionnel, néanmoins, le professionnel a-t-il une légitimité pour ouvrir et passer hors des limites de son espace de travail ? La bibliothèque universitaire, de par ses collections, représente un domaine res-

La mise en espace des collections à la Bibliothèque universitaire de droit et sciences économiques de Limoges

La bibliothèque, constituée de grands espaces modulés par de petits espaces, comme les salles de travail en groupe, est répartie sur quatre niveaux.

De la lisibilité des espaces ...

Dans un premier temps, il s'est agi de donner un sens à ces niveaux ou espaces en leur assignant une fonction ou une documentation particulière. Cette organisation a pris en compte les contraintes architecturales et les a dépassées.

Les espaces différenciés induits par les disciplines sont également les grands axes structurants de la lecture de l'espace. L'architecture structurante a induit une offre documentaire structurée en donnant un sens documentaire aux différents niveaux et espaces.

La réflexion sur la mise en espace a eu lieu dans une période de mutation importante dans l'accès et la diffusion de l'information. Si la dématérialisation modifie la constitution des collections, au moment de la proposition documentaire, des choix à opérer se sont présentés entre la complémentarité des supports ou leur substitution. Même si la substitution était possible, c'est toujours la complémentarité qui a été choisie ; ceci est sans doute lié, d'une part, aux disciplines présentes dans la bibliothèque et, d'autre part, à la mouvance des supports au moment des arbitrages.

... à la visibilité des collections

Dans un deuxième temps, nous avons pris en compte les usages afin de faciliter les pratiques. Notre travail a été principalement axé sur la présentation des périodiques en réduisant les niveaux de recherche pour un même titre afin de regrouper dans un même lieu, pour le libre accès, le numéro en cours, l'année en cours et les archives. Cette démarche est induite par la particularité du droit, où la consultation des archives est extrê-

mement importante. En fonction des usages et selon les périodiques, ce sont 20 ans, 50 ans ou parfois un siècle qui se trouvent en libre accès. Les choix ont été opérés en fonction des titres et à partir des usages et pratiques observés, ainsi que par l'analyse des bulletins de communication sur trois ans afin d'établir pour chaque titre les années les plus consultées, au regard de la place dont nous disposons et de l'accroissement à prévoir.

Pour les sciences économiques, nous avons procédé de manière différente parce que le déménagement a été l'occasion d'intégrer deux bibliothèques de recherche. Nous avons donc à mettre en espace un certain nombre de titres dont nous ne connaissons pas les usages, aussi avons-nous travaillé avec les enseignants, sous forme d'enquête, afin de connaître leurs besoins en terme d'année d'archives à mettre en libre accès. Cette bibliothèque présente, de plus, la particularité d'offrir un espace pour les chercheurs en sciences économiques. Aussi nous avons dû faire des choix afin de répartir les différents titres entre l'espace recherche et l'espace économie réservé aux autres cycles.

Cette organisation a-t-elle facilité la connaissance de la documentation pour les nouveaux étudiants ? Il s'agit là d'une autre problématique. Cette réponse est plus à chercher dans l'accompagnement à la formation des usagers que nous souhaiterions formaliser en collaboration avec les enseignants, collaboration difficile à mettre en place. Bien que les enseignants de droit aient un déficit de connaissance des différentes sources documentaires, il est très difficile de les encourager à les connaître et faire connaître. Ils restent, de plus, très attachés à toute forme papier. Actuellement, une formation est offerte aux usagers mais sans lien avec les prescripteurs que sont les enseignants.

treint des connaissances et des intérêts du grand public. La visibilité dans la ville se heurte à l'étroitesse du champ disciplinaire. Une bibliothèque de lettres et sciences humaines en centre-ville pourrait développer une action envers un public plus large, non universitaire, dans la mesure où il n'y aurait pas proximité

géographique avec une bibliothèque municipale.

Au moment de la programmation, il n'y a pas eu de la part de l'institution de volonté politique particulière pour que cette bibliothèque soit intégrée dans le réseau urbain des lieux possibles pour le grand public en dehors du public universitaire. Les choix

opérés n'ont pas été dans le sens de la visibilité dans la ville. Il est vrai qu'entre la première élaboration du programme et l'ouverture, dix ans se sont écoulés. Durant ces dix ans, les BU ont été l'objet de profondes mutations. C'est la réalisation et l'ouverture de ce bâtiment qui amènent à se poser la question *a posteriori*. Au-delà de la visibilité sur la ville, l'équipe projet qui a suivi le chantier a alerté les autorités de tutelle sur la difficulté de faire fonctionner les deux composantes indépendamment l'une de l'autre. Afin de faciliter la gestion, elle a demandé une entrée indépendante. Cette demande n'a pas été prise en compte, sans doute parce que l'équipe programme, la seule « reconnue » à ce moment-là, jouait plus la carte de l'intégration que celle du fonctionnement.

Visibilité dans la faculté

Cette bibliothèque est intégrée dans la faculté, intégration physique et symbolique pour faciliter les usages de la bibliothèque par les étudiants et les enseignants-chercheurs, pour tisser des liens plus étroits entre les enseignants et les bibliothécaires, ainsi que pour modifier les pratiques de tous les publics. Ce positionnement relève d'une décision politique qui place l'utilisateur au cœur des préoccupations de la bibliothèque.

Elle offre à l'étudiant et à l'enseignant une facilité d'usage et une grande visibilité à partir des lieux d'enseignement. Le programme intègre pleinement l'idée que l'organisation spatiale des deux composantes devait permettre les échanges avec l'environnement pédagogique, économique, culturel et social de l'université. Cette intégration modifie sans doute les usages puisque, dès l'ouverture à 8 heures, de nombreux étudiants viennent, qui pour emprunter, qui pour travailler, qui pour lire la presse. Un bâtiment séparé n'aurait sans doute pas autant facilité ces usages. L'afflux des étudiants à la BU avant et après les cours, ainsi que

l'augmentation notable du volume des prêts, montrent bien que les usages, pour les étudiants, sont facilités par cette proximité.

Toutefois, la fréquentation est parasitée d'une part, par l'éclatement de la faculté en centre-ville, et d'autre part par la présence d'une bibliothèque d'UFR (unité de formation et de recherche), située à 500 mètres, aussi importante en terme de collections que la bibliothèque universitaire.

Les enseignants, au-delà de la découverte du lieu à son ouverture, fréquentent peu la bibliothèque, ils privilégient sans doute la bibliothèque d'UFR et/ou les bibliothèques de recherche. Il semble que nous retrouvons ici les résultats du sondage CSP¹ de 1993, à savoir que les enseignants considèrent la bibliothèque universitaire comme le domaine des étudiants, ils ne souhaitent pas que la bibliothèque qu'ils fréquentent soit particulièrement publique et ouverte à tous. L'analyse des réponses à ce sondage de 1993 semble encore actuelle pour la fréquentation des différents types de bibliothèques.

Les usagers

Est-ce que l'arrivée de cette bibliothèque en centre-ville a permis l'élargissement de son public et a donc modifié sa composition ? Dans cette bibliothèque, se retrouve le public traditionnel dédié (étudiants, enseignants), auquel s'ajoutent les usagers non universitaires qui sont accueillis dans les conditions définies par l'université. Les usagers non universitaires sont composés de professionnels du droit : avocats, cadres de services juridiques des entreprises, qui viennent chercher la législation ou la jurisprudence, ou, pour une part infime, le lecteur lambda qui a besoin à un moment ou à un autre de connaître ses

droits et de défendre ses intérêts. Depuis le retour en centre-ville, le nombre d'usagers non universitaires n'a pas augmenté.

L'architecture extérieure ne traduit pas les jeux de volumes et de lumières de l'intérieur. Elle porte en elle une dualité, bâtiment hermétique et

L'afflux des étudiants à la BU avant et après les cours, ainsi que l'augmentation notable du volume des prêts, montrent bien que les usages, pour les étudiants, sont facilités par cette proximité

hall protégé donnent une impression de fermeture. Bien que la bibliothèque ne possède pas d'entrée sur l'extérieur, elle bénéficie d'une ouverture et d'un éclairage latéral. Cette dualité ne procède pas d'une volonté de cacher le mythe du savoir, mais plus d'une volonté d'inscrire ce bâtiment dans la communauté universitaire. C'est une structuration donnée par l'institution et qui répond en cela à la définition de Marie-Françoise Bisbrouck sur la signification des bâtiments : « *La bibliothèque est porteuse de l'identité de l'université, une vitrine de son activité, elle peut être également un point fort dans la ville quand l'université y est ancrée. Elle est, comme je l'ai dit, le lieu de sociabilité de l'université, son lieu identitaire et identifiable* ². »

S'il existait une réelle volonté et une réelle politique d'ouverture, le

1. Sondage CSP Communication pour le compte de l'enseignement supérieur et de la recherche et du journal *Le Monde* : *Les enseignants du supérieur et la lecture*. Enquête réalisée par entretiens en novembre 1993.

2. Marie-Françoise Bisbrouck, « Tout étudiant est un chercheur en puissance », *Techniques et architectures*, n° 454, juin-juillet 2001, p. 80.

nombre de ses usagers pourrait sans doute être augmenté grâce à une information ciblée auprès de l'ensemble des professionnels concernés par le droit. Actuellement, cette ouverture volontariste vers le grand public n'existe pas, car nous n'avons pas les moyens humains pour proposer un service de renseignement adapté à la demande de ce public. Face à ces contraintes, nos préoccupations vont à notre public naturel et à celui qui connaît déjà cette possibilité.

La BU et la BFM

La Bibliothèque francophone multimédia, située dans le même espace géographique, ouverte depuis cinq ans avec une forte fréquentation, est un établissement identifié au niveau national comme une réussite en tant que lieu et en terme d'usages ; c'est une institution forte et dynamique. De plus, la BFM possède des collections très conséquentes dans les disciplines documentaires de la BU.

Non-concurrence, complémentarité ou coopération avec la BFM ? L'étude de faisabilité en 1992 a envisagé BU et BM dans un même bâtiment, avec pour objectif d'optimiser la demande documentaire et de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement. Les professionnels et responsables institutionnels ont souhaité très rapidement une délimitation claire des deux équipements avec une autonomie spatiale et une proximité à rechercher. Il semble que la proximité souhaitée n'ait pas été exploitée dans la complémentarité de l'offre documentaire, ni nourrie de propositions.

La coopération sur la politique documentaire BFM/BU existe de manière informelle, chaque bibliothèque réoriente ses lecteurs de manière ponctuelle vers l'un ou l'autre établissement. De plus, au moment du renouvellement de certains titres d'encyclopédies juridiques, nous nous sommes concertés ; le nombre d'abonnements supprimés pour chaque bibliothèque reste marginal.

Une coopération plus soutenue, plus large se heurte, pour certains usagers de la BFM ou habitants de la ville, à la barrière infranchissable qu'est l'institution universitaire, barrière symbolique et barrière physique. Les sociologues ont identifié les illusions de la « *proximité spatiale et de la distance sociale*³ » pour la fréquentation des établissements culturels. L'implantation au cœur de la ville, au cœur d'une institution, ne suffit pas à la rendre accessible à tous. Ce public ne trouve pas nécessairement, dans une bibliothèque universitaire, un capital de familiarité qui serait un facteur favorable à la fréquentation, il ne se sent pas légitime dans ces lieux. En fait, un frein culturel et social demeure ; le décalage, entre leur univers et celui que représente la bibliothèque, reste important. De plus, la mise en place au SCD, à la rentrée 2004, d'une tarification, pour le public non universitaire, ne facilitera pas le passage d'une bibliothèque à l'autre, de la gratuité au paiement.

Fruit d'une volonté politique, portée par la municipalité de Limoges, la

région et l'université, le retour des étudiants de droit et sciences économiques en centre-ville n'a pas permis le regroupement de l'ensemble de la faculté en un lieu unique, mais il a permis de rajeunir un quartier en

Une coopération plus soutenue, plus large se heurte, pour certains usagers de la BFM ou habitants de la ville, à la barrière infranchissable qu'est l'institution universitaire, barrière symbolique et barrière physique

plein développement. C'est cette même volonté politique qui a amené la municipalité de Limoges à céder des terrains à proximité, pour construire l'Hôtel de l'université, où sont regroupés la présidence et les services centraux, et l'État à céder d'autres terrains où viennent de s'installer le SUIO (Service universitaire d'information et d'orientation) et un restaurant universitaire.

Janvier 2004

3. Jean-Claude Chamboredon, « Proximité spatiale et distance sociale », *Revue française de sociologie*, XI, 1970, p. 3-33.